

# Règlement des stages

L'Université Bordeaux Montaigne et sa Commission Stages et Insertion Professionnelle, ("COSIP" créée en 2011 et composée de la VP déléguée à l'Orientation aux Stages et à l'Insertion Professionnelle, ainsi que de représentants enseignants référents de la CFVU, de représentants BIATSS de la CFVU, de représentants étudiants de la CFVU, du directeur de la DOSIP, de personnalités extérieures, avec invitation de la VP de la CFVU et des personnes concernées par chaque thématique abordée) a, dès 2011 fait adopter en CFVU un Règlement des stages venant préciser certains points de la législation.

Ce règlement des stages concerne certains aspects relatifs aux stages, dans le but de les compléter et de faciliter la gestion et le suivi des stages conventionnés par notre établissement.

En préalable à une demande de convention, vous pouvez en prendre connaissance ici :

📄 [Règlement-des-stages-Voté CFVU 22 octobre2020](#)